

**ACCORD RELATIF A LA MISE EN ŒUVRE DE LA RECONVERSION OU
PROMOTION PAR ALTERNANCE (Pro-A)**

PREAMBULE

Conformément à l'ordonnance n° 2019-861 du 21 août 2019 visant à assurer la cohérence de diverses dispositions législatives avec la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 « *pour la liberté de choisir son avenir professionnel* », le présent accord définit la liste des certifications professionnelles éligibles à la Pro-A, et les modalités d'actualisation et de mise en œuvre de cette dernière.

Article 1. Certifications éligibles à la Pro-A

Liste des certifications éligibles

Les certifications actuellement éligibles à la Pro-A sont celles mentionnées en annexe du présent accord.

Article 2. Modalités de mise en œuvre de la Pro-A

1.a. Les bénéficiaires

La Pro-A s'adresse à tout salarié :

- en contrat de travail à durée indéterminée (CDI) ou en contrat de travail à durée déterminée (CDD),
- bénéficiaires d'un contrat unique d'insertion (CUI) à durée indéterminée.

La Pro-A concerne également les salariés placés en activité partielle.

Ce dispositif concerne les salariés dont la qualification est inférieure ou égale à un niveau déterminé par décret.

1.b Durée de la Pro-A

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, la durée de la Pro-A pourra être portée jusqu'à 24 mois.

Pour les jeunes de 16 à 25 ans révolus, qui n'ont pas validé un second cycle de l'enseignement secondaire et qui ne sont pas titulaires d'un diplôme de l'enseignement technologique ou professionnel, elle peut être étendue à 36 mois.

Les actions de positionnement, d'évaluation et d'accompagnement ainsi que les enseignements généraux, professionnels et technologiques sont d'une durée comprise entre 15 %, sans être inférieure à cent cinquante heures, et 25 % de la durée totale du contrat. Toutefois, cette durée pourra être portée à 50 % lorsque l'action de formation l'exige pour atteindre les compétences visées.

La formation pourra se dérouler pendant ou en dehors du temps de travail. Si la formation a lieu en dehors du temps de travail, le salarié devra donner préalablement son accord.

1.c Critères de prise en charge

Les critères de prise en charge (éventuellement les salaires et frais annexes) pour ce dispositif seront décidés par la Section Paritaire Professionnelle (SPP), et, le cas échéant, par la commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNEFP) de la branche.

1.d Accompagnement

L'employeur désigne, pour chaque salarié en Pro-A, un tuteur chargé de l'accompagner. Les parties signataires conviennent de rappeler son rôle et ses missions dans le prochain accord de branche sur la formation professionnelle.

Article 3. Date d'application, durée de validité

Conformément à l'ordonnance n° 2019-861 du 21 août 2019, le présent accord est applicable à compter de son extension.

Ce dernier est conclu pour une durée indéterminée.

Il est toutefois convenu d'évoquer son intégration dans l'accord relatif à la formation professionnelle en cours de négociation, afin d'en faciliter la mise en œuvre.

Article 4. Publicité

Le présent accord sera déposé en un exemplaire original et une copie sera envoyée sous forme électronique à la Direction Générale du Travail.

Un exemplaire sera également communiqué au greffe du conseil de prud'hommes de Paris.

Article 5. Extension

Les parties signataires sont convenues de demander sans délai l'extension du présent accord, la Fédération des Enseignes de l'Habillement étant chargée des formalités à accomplir à cette fin.

Fait à Paris le 09.12.2019

Fédération des Enseignes de l'Habillement

ASULL

Fédération des Services C.F.D.T.



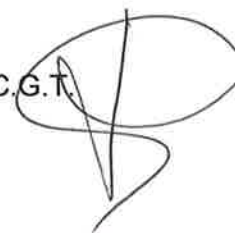
Fédération Nationale de l'Encadrement du Commerce et des Services C.F.E-C.G.C.

P. O. Anne-Laure Jusin. 

Fédération des syndicats « Commerce, Services et Force de Vente » C.F.T.C.



Fédération des personnels du Commerce, de la Distribution et des Services C.G.T.



Fédération des Employés et Cadres CGT FORCE OUVRIERE

Fédération du Commerce et des Services UNSA



ANNEXES

- 1) Liste des certifications éligibles à la Pro-A
- 2) Informations relatives au choix permettant de justifier les certifications professionnelles retenues pour les actions de reconversion ou promotion par alternance (« Pro-A »)

1) Liste des certifications éligibles à la Pro-A

Agent Logistique	CAP	Opérateur/opératrice logistique	3
	BEP	Logistique et transport	3
	Titre Professionnel	Cariste d'entrepôt	3
	Titre RNCP	Opérateur logistique polyvalent	3
	Titre Professionnel	Préparateur de commande en entrepôt	3
	Bac Professionnel	Logistique	4
Responsable d'équipe/ responsable d'exploitation logistique	DUT	Gestion logistique et transport	5
	BTS	Transport et prestations logistiques	5
	Titre Professionnel	Technicien supérieur / technicienne supérieure en méthodes et exploitation logistitique	5
	Titre Professionnel	Technicien(ne) en logistique d'entreposage	5
	Licence Professionnelle	Logistique et pilotage des flux (fiche nationale)	6
	Licence Professionnelle	Logistique et systèmes d'information (fiche nationale)	6
	Licence Professionnelle	Logistique, spécialité Responsable d'unité opérationnelle logistique	6
	Licence Professionnelle	Management des processus logistiques (fiche nationale)	6
	Titre RNCP	Responsable en logistique	6
	Titre RNCP	Responsable logistique	6
Titre RNCP	Responsable de la chaîne logistique	6	

	Titre RNCP	Responsable des opérations logistiques	6
	Titre RNCP	Responsable en logistique et transports	6
	Titre RNCP	Responsable en logistique de distribution	6
Vendeur en magasin	Bac Professionnel	Métiers de l'accueil	4
	Bac Professionnel	Métiers du commerce et de la vente / option A Animation et gestion de l'espace commercial	4
	Titre professionnel	Vendeur(se)-conseil en magasin	4
	Titre professionnel	Responsable de rayon	4
	Titre RNCP	Vendeur conseiller commercial	4
	BTS	Management Commercial Opérationnel	5
	BTS	Négociation et Digitalisation de la Relation Client	5
	BTS	BTS Technico-commercial	5
	DUT	Techniques de commercialisation	5
	Titre professionnel	Manager d'unité marchande - Anciennement Manager d'univers marchand	5
	Titre RNCP	Gestionnaire d'Unité Commerciale option généraliste, option spécialisée	5
	Titre RNCP	Gestionnaire de l'administration des ventes et de la relation commerciale	5
Manager/responsable de magasin	Titre RNCP	Manager de rayon	5
	Titre RNCP	Manager de proximité	5
	Titre RNCP	Chargé(e) de clientèle	5
	Licence Professionnelle	Commerce et distribution	6
	Licence Professionnelle	Management des organisations, option responsable point de vente	6
	Titre RNCP	Responsable de la distribution	6
	Titre RNCP	Responsable opérationnel de la distribution	6
	Titre RNCP	Chef de magasin	6
	Titre RNCP	Responsable du développement de l'unité commerciale	6
	Titre RNCP	Responsable management opérationnel commercial et marketing	6
	Titre RNCP	Responsable commercial et marketing	6
	Titre RNCP	Responsable marketing et commercial	6
	Titre RNCP	Développeur marketing et commercial	6

ZW
 DS ALS AS MS VP

	Titre RNCP	Responsable du développement commercial	6
	Titre RNCP	Responsable de centre de profit en distribution	6
	Titre RNCP	Responsable en développement marketing et vente	6
	Titre RNCP	Manageur(euse) - animateur(trice) point de vente mode & beauté	6
	Titre RNCP	Responsable de la stratégie commerciale et communication mode	6
UX Designer	Titre RNCP	Développeur web	5
	Licence Professionnelle	Métiers du numérique : conception rédaction et réalisation web (fiche nationale)	6
	Titre RNCP	Concepteur de projets en design et arts graphiques Options : design graphique, design numérique, design d'espace, design produits, design de mode, illustration et animation	6
	Titre RNCP	Concepteur designer graphique	6
Data Analyst / Data Miner	Licence Professionnelle	Métiers du décisionnel et de la statistique (fiche nationale)	6
Merchandiser	Titre RNCP	Décorateur Merchandiser	5
Visuel Merchandiser	Titre RNCP	Visuel Merchandiser	5
Responsable Merchandiser	Titre RNCP	Responsable Visuel Merchandiser	6
Ressources humaines	Titre RNCP	Responsable de la gestion des RH	6
	Licence professionnelle	Métiers de la GRH : assistant	6
	Titre professionnel	Assistant Ressources humaines	5

2) Informations relatives aux choix permettant de justifier les certifications professionnelles retenues pour les actions de reconversion ou promotion par alternance (« Pro-A »)

Le commerce traditionnel est fortement impacté par les acteurs de la vente en ligne (Gafa, Pure player,...). Il doit donc s'adapter afin de préserver l'emploi sur le territoire national.

L'étude EDEC « Le digital dans les entreprises du commerce »¹ menée par l'Observatoire prospectif du Commerce et les partenaires sociaux de la branche sous l'égide du Ministère du Travail, a, entre autres, mis en exergue trois domaines sur lesquels le renforcement des compétences devient un enjeu prioritaire afin d'éviter leur obsolescence :

¹ L'accord cadre de l'EDEC commerce est disponible à l'adresse suivante : <https://travail-emploi.gouv.fr/emploi/accompagnement-des-mutations-economiques/appui-aux-mutations-economiques/edec>

Les études réalisées dans le cadre de l'EDEC commerce sont disponibles au secrétariat de branche, et téléchargeables à l'adresse suivante : <https://www.loppcommerce.com/branche-professionnelle/observatoire-prospectif-du-commerce/panoramas-et-etudes-de-branche/>

2N
 AC
 015
 AS

- **La gestion de la relation client**

- Mieux appréhender le client en établissant une relation client plus approfondie
- S'adapter aux nouvelles exigences et aux évolutions des attentes des clients (accueil, conseil et relationnel plus poussés)
- Fluidifier et personnaliser le parcours client
- Développer l'information et le conseil client
- Maîtriser les nouveaux codes de la relation client
- Mieux connaître et interagir avec ses clients

- **L'optimisation de la chaîne logistique**

- Optimiser les approvisionnements et la gestion des flux logistiques dans une logique de développement durable
- Sécuriser la chaîne logistique en minimisant les risques naturels, sociaux, économiques
- Utiliser de nouveaux outils de supervision et de pilotage

- **Le management de proximité**

- Faire évoluer le rôle d'animation des managers pour accompagner les évolutions des organisations et leurs adaptations au changement
- Adapter les modes de management et les conditions de travail aux nouvelles attentes des salariés et aux besoins des entreprises
- Sécuriser les parcours professionnels en misant sur la formation et en accompagnant le développement des compétences des salariés

Par ailleurs, l'étude EDEC « Les métiers du web et du numérique dans les entreprises du commerce », menée par l'Observatoire prospectif du Commerce sous l'égide du Ministère du Travail, montre que le développement omni-canal des entreprises nécessite un développement et un renforcement des compétences dans les métiers de la DATA. Ces métiers prennent une place croissante dans l'analyse des données afin d'optimiser les parcours utilisateurs et les ventes.

Pour répondre à ces enjeux socio-économiques majeurs, et prévenir de l'obsolescence des compétences des salariés, notre branche a constitué sa liste de certifications professionnelles éligibles aux actions de reconversion ou promotion par alternance (« Pro-A ») à partir de trois familles de métiers stratégiques dans le commerce pour lesquels le renforcement et l'acquisition de compétences nouvelles sont nécessaires :

- La vente : employé de commerce / vendeur, conseiller vente / manager d'un point de vente, responsable de magasin / animateur de réseau
- La logistique : agent logistique, préparateur de commandes, réceptionnaire / Responsable d'équipe logistique / Responsable d'exploitation logistique
- Le merchandising : Responsable Merchandiser / Visuel Merchandiser / Merchandiser
- La DATA : UX Designer / Data Analyst, Data Miner.

